

POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

À l'entreprise _____, nous nous efforçons de favoriser et d'appliquer une culture de compréhension envers les principes et les exigences en matière de soins des animaux qui permettront à notre volaille d'être en bonne santé, productive et en sécurité et ainsi de maintenir un niveau de bien-être optimal. Aucun oiseau ne sera manipulé ou stressé de manière indue et non justifiée.

Il relève de la responsabilité de chaque gestionnaire, employé et/ou visiteur de signaler au propriétaire tout acte d'une personne qui pourrait faire preuve de cruauté, d'abus et/ou de négligence envers de la volaille.

Notre entreprise s'engage à respecter des normes élevées de bien-être animal pour chaque oiseau, pendant toute la durée de leur séjour à la ferme. Cela inclut l'euthanasie. Un plan d'euthanasie écrit est examiné chaque année et révisé si nécessaire. Nous veillons à ce que nos poules pondeuses soient logées dans un environnement sûr où les matériaux utilisés dans la construction du système de logement et les équipements auxquels les oiseaux ont accès ne sont pas nocifs ou toxiques pour les oiseaux.

Le propriétaire comprend et accepte que les employés et les visiteurs aient à signaler toute forme de cruauté auprès de la FPOQ ou du MAPAQ s'ils en sont témoins.

Tous les employés à notre service comprennent que nous avons une politique de tolérance zéro à l'endroit du traitement inacceptable de nos animaux. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de la volaille sous nos soins ne sera pas tolérée et peut donner suite à des mesures disciplinaires immédiates pouvant inclure le licenciement. Tous les incidents d'abus potentiel des animaux, de négligence ou de cruauté doivent être déclarés à la direction immédiatement.

L'administration de soins appropriés à nos animaux est une priorité absolue et importante parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

Nom du producteur (lettres moulées)

Signature du producteur

Date (aaaa-mm-jj)

POLITIQUE RÉGISSANT LES VISITEURS

En considération des normes strictes de bien-être animal et des programmes de biosécurité et de sécurité en place à l'intention des employés, il est demandé que tous les visiteurs respectent des procédures similaires au moment de visiter l'unité de production sur notre ferme.

Comme visiteur, je reconnais que je dois respecter les politiques en vigueur sur cette ferme.

Je reconnais et conviens également de ce qui suit :

- Les oiseaux doivent être manipulés avec respect, compassion et dignité en tout temps et tout abus ou mauvais traitement sont strictement interdits.
- Les visiteurs sont tenus de contribuer au respect de normes optimales de bien-être animal et de biosécurité.
- Les visiteurs doivent respecter toutes politiques, procédures ou directives données par les représentants de la ferme et qui pourraient affecter la santé ou le bien-être des oiseaux.
- Les visiteurs doivent signaler au responsable du site de production tout abus ou mauvais traitements de nos animaux.
- Dans l'éventualité où cette démarche soulève toujours un doute, les visiteurs doivent contacter les autorités officielles au sein de la *Fédération des producteurs d'œufs du Québec* et rapporter la situation au **1-800-665-6383**. Au besoin, la Fédération partagera l'information avec le MAPAQ et procédera à une enquête conjointe dans les plus brefs délais.
- Tous les visiteurs doivent respecter les protocoles de biosécurité à la ferme des exploitations individuelles pendant qu'ils s'y trouvent.
- J'ai lu et je conviens des conditions ci-dessus dans lesquelles les visiteurs sont autorisés à visiter la ferme _____ (nom de la ferme).

En signant le registre des visiteurs ou le dossier équivalent, je reconnais avoir compris la Politique régissant les visiteurs et que j'en respecterai toutes les conditions.

Signature _____

Nom (lettres moulées) _____

Téléphone _____

REGISTRE DES VISITEURS

Q.1 : Avez-vous visité d'autres poulaillers dans la journée? Oui Non → **Si oui**, répondre aux questions 2 et 3.

Q.2 : Est-ce qu'il y a eu un manquement à la biosécurité dans les bâtiments visités précédemment? Oui Non

Q.3 : Les oiseaux étaient-ils atteints de maladies contagieuses? Oui Non

→→→ Si vous avez répondu **oui** aux **questions 2 ou 3**, **vous n'êtes pas autorisé à entrer**.

La signature de ce registre vous engage à ce qui suit : port d'un vêtement protecteur et d'un bonnet ; port de couvre-chaussures propres ou lavage des chaussures et utilisation d'une solution désinfectante ; lavage des mains au robinet de l'évier ou avec une solution désinfectante avant l'entrée dans le bâtiment et avant la sortie de ce celui-ci. De plus, le visiteur s'engage à respecter la politique régissant les visiteurs suivante :

En considération des normes strictes de bien-être animal et des programmes de biosécurité et de sécurité en place à l'intention des employés, il est demandé que tous les visiteurs respectent des procédures similaires au moment de visiter l'unité de production d'une ferme.

Comme visiteur, je reconnais que je dois respecter les politiques en vigueur sur cette ferme.

Je reconnais et conviens également de ce qui suit :

- Les oiseaux doivent être manipulés avec respect, compassion et dignité en tout temps et tout abus ou mauvais traitement est strictement interdit.
- Les visiteurs sont tenus de contribuer au respect de normes optimales de bien-être animal et de biosécurité.
- Les visiteurs doivent respecter toute politique, procédure ou directive donnée par les représentants de la ferme et qui pourraient affecter la santé ou le bien-être des oiseaux.
- Les visiteurs doivent signaler au responsable du site de production tout abus ou mauvais traitement de nos animaux.
- Dans l'éventualité où cette démarche soulève toujours un doute, les visiteurs doivent contacter les autorités officielles au sein de la *Fédération des producteurs d'œufs du Québec* et rapporter la situation au 1-800-665-6383. Au besoin, la Fédération partagera l'information avec le MAPAQ et procédera à une enquête conjointe dans les plus brefs délais lorsque requis.
- Tous les visiteurs doivent respecter les protocoles de biosécurité à la ferme des exploitations individuelles pendant qu'ils se trouvent à la ferme.
- J'ai lu et je conviens des conditions ci-dessus dans lesquelles les visiteurs sont autorisés à visiter la ferme _____ (nom de la ferme).
- En signant le registre des visiteurs ou le dossier équivalent, je reconnais avoir compris la Politique régissant les visiteurs et que j'en respecterai toutes les conditions.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES EMPLOYÉS

À l'entreprise _____ (nom de la ferme), l'administration de soins appropriés à nos oiseaux et le respect de leur bien-être est une priorité absolue et importante. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de nos oiseaux est inacceptable. Le présent *Code d'éthique et de conduite des employés* vise à s'assurer que tous les employés à notre service adhèrent à notre politique de tolérance zéro à l'endroit de la maltraitance des animaux.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Définitions :
 - a. « Employéⁱ » désigne toute personne qui travaille à _____ (nom de la ferme), que ce travail soit rémunéré ou non ;
 - b. « Gestionnaire » désigne tout propriétaire, superviseur ou gestionnaire de _____ (nom de la ferme).
2. Le présent code détermine les devoirs et obligations dont s'acquitte tout employé, quel que soit le cadre ou le mode d'exercice de ses fonctions.
3. L'employé ne peut se soustraire, même indirectement, à une obligation ou à un devoir contenu dans le présent code.

CHAPITRE II

DEVOIRS GÉNÉRAUX DE TOUS LES EMPLOYÉS

1. Le présent chapitre s'applique à tous les employés, qu'ils soient en contact direct avec les animaux ou non.
2. L'employé a lu et compris la *Politique sur le bien-être des animaux d'élevage et les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement*, le plan d'urgence de la ferme et si mes fonctions l'exigent, le plan d'euthanasie ; et adhère aux valeurs qui y sont énoncées et s'engage à les respecter.
3. L'employé s'engage à contribuer au maintien de normes optimales de bien-être animal telles qu'établies dans le PSA des POC dans le cadre de ses fonctions.
4. L'employé doit traiter les oiseaux avec respect et compassion en tout temps.
5. L'employé comprend que tout abus ou mauvais traitement des oiseaux sont strictement interdits. Il ne doit tolérer aucune forme de cruauté, d'abus, de négligence ou de mauvais traitement envers les animaux.

Les gestes énumérés ci-dessous sont notamment considérés dans le présent code comme de la cruauté, de l'abus, de la négligence ou du mauvais traitement :

- a. Frapper un oiseau, que ce soit avec une partie du corps ou un objet ;
 - b. Donner un coup de pied à un oiseau ;
 - c. Lancer ou laisser volontairement tomber un oiseau.
6. L'employé qui est témoin de cruauté, d'abus, de négligence ou de mauvais traitement envers un oiseau doit immédiatement en aviser le gestionnaire.
7. L'employé qui est témoin de toute situation qui, au meilleur de ses connaissances, pourrait compromettre le bien-être des oiseaux doit immédiatement en aviser le gestionnaire.

CHAPITRE III

DEVOIRS DES EMPLOYÉS QUI SONT EN CONTACT DIRECT AVEC LES OISEAUX

1. Le présent chapitre s'applique uniquement aux employés dont les fonctions impliquent un contact direct avec les oiseaux de façon occasionnelle ou non.
2. L'employé comprend et reconnaît les besoins fondamentaux des oiseaux, notamment les besoins associés à l'alimentation, l'abreuvement, l'éclairage, la ventilation, le contrôle de la température, les soins de santé et la biosécurité. Il doit veiller à ce que ces besoins soient comblés et en aviser immédiatement le gestionnaire si ce n'est pas le cas.
3. L'employé doit promptement fournir les soins requis aux animaux blessés, malades ou mourants. Si l'employé s'interroge au sujet des mesures à prendre dans de tels cas, il doit communiquer avec le gestionnaire.
4. L'employé qui possède la formation nécessaire pour procéder à des euthanasies d'oiseaux et qui a été préalablement autorisé par le gestionnaire pour effectuer cette tâche doit procéder promptement à l'euthanasie des oiseaux malades, blessés ou sélectionnés pour élimination. La méthode utilisée doit entraîner la mort rapidement ou une perte de conscience rapide qui doit persister jusqu'à la mort. Si la perte de conscience n'est pas rapide, l'induction de l'état d'inconscience doit se faire par une méthode non agressive ou la moins agressive possible, et ne provoquer aucune anxiété, douleur, détresse ou souffrance chez l'animal.
5. L'employé qui ne possède pas la formation appropriée pour effectuer des euthanasies ou qui n'a pas préalablement obtenu l'autorisation du gestionnaire pour s'acquitter de cette tâche doit immédiatement signaler les oiseaux malades, blessés ou sélectionnés pour élimination à la personne désignée pour ce faire ou au gestionnaire.
6. L'employé doit retirer les oiseaux morts de l'installation de ponte au moins une fois par jour et en disposer de façon appropriée.
7. L'employé s'engage à manipuler les oiseaux avec respect, compassion et dignité en tout temps. Il doit employer des techniques de manipulation et de capture appropriées, qui n'occasionnent pas de douleur et qui minimisent le stress et l'inconfort des oiseaux. L'employé doit en aviser immédiatement le gestionnaire si ces exigences ne sont pas suivies.

8. Les employés et le personnel s'engagent à suivre les formations nécessaires afin de s'assurer d'appliquer les normes de bien-être identifiées dans le PSA des POC.
9. L'employé s'engage :
- a. À ne pas manipuler, capturer ou euthanasier un oiseau de façon à occasionner de la souffrance et des blessures ou un stress inutile ;
 - b. À ne pas employer une technique de manipulation ou de capture qui cause inutilement du stress ou de l'inconfort à un oiseau ;
 - c. À ne pas omettre de procurer promptement les soins de santé requis à un oiseau blessé, malade ou mourant ;
 - d. À ne pas mettre à mort un oiseau en utilisant une technique qui lui occasionne de la souffrance inutilement.

Je, soussigné, reconnais avoir lu et compris chacune des clauses du présent *Code d'éthique et de conduite des employés*. Je comprends que si je ne respecte pas le présent Code, je pourrais faire l'objet de sanctions disciplinaires immédiates pouvant inclure mon licenciement et/ou mon renvoi des lieux. Je comprends également que je m'engage à suivre les formations appropriées sur les exigences édictées dans le présent *Code* en vue d'appliquer des normes élevées de bien-être animal établies dans le PSA des POC dans le cadre de mes fonctions. Je comprends également que la maltraitance des animaux est passible de sanctions pénales et/ou criminelles en vertu des lois en vigueur.

Lu et signé ce ____ jour de _____ 20____, à _____, Québec.

Nom de l'employé (caractères d'imprimerie)

Nom du gestionnaire (caractères d'imprimerie)

Signature de l'employé

Signature du gestionnaire

ⁱ Dans le présent document, le genre *masculin est utilisé* au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.



Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec

DOCUMENTATION DES OISEAUX MALADES OU BLESSÉS PLACÉS À L'INFIRMERIE

Nom et adresse de la ferme : _____

DATE	NOMBRE	RAISON DU PLACEMENT À L'INFIRMERIE	DATE RETOUR DANS LE TROUPEAU	DATE D'EUTHANASIE

Signature du responsable : _____



FORMULAIRE DES INSPECTIONS QUOTIDIENNES

MOIS : _____

Jour	Inspection rigoureuse	Inspection sommaire
	<ul style="list-style-type: none">• Comportement anormal• Maladie ou blessure• Problème respiratoire• Halètement ou regroupement• Boiterie• Oiseaux coincés• État corporel• Picage ou cannibalisme• Système alimentation & abreuvement• Propreté des nids, grattoirs• État de fonctionnement de l'équipement	<ul style="list-style-type: none">• Apparence globale des poules• Son général produit par le troupeau• Oiseaux morts• Oiseaux coincés• Oiseaux blessés• Système alimentation et abreuvement• Température et humidité du pondoir
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		

Nom de l'entreprise : _____

QC: _____

MOIS : _____

INSPECTION DES PONDEUSES	
Rigoureuse	Sommaire
Éléments à vérifier : 1. Comportement anormal 2. Maladie ou blessure 3. Problème respiratoire 4. Halètement ou regroupement 5. Boiterie 6. État corporel 7. Picage ou cannibalisme 8. Oiseaux coincés 9. Mangeoires et abreuvoirs 10. Propreté des nids, grattoirs 11. État fonctionnement équipement	Éléments à vérifier : 1. Apparence globale des poules 2. Son général du troupeau 3. Oiseaux morts 4. Oiseaux coincés 5. Oiseaux blessés 6. Mangeoires et abreuvoirs 7. Température et humidité du pondoir

Âge des poules	Jour	Rigoureuse	Initiales	Sommaire	Initiales
	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				
	13				
	14				
	15				
	16				
	17				
	18				
	19				
	20				
	21				
	22				
	23				
	24				
	25				
	26				
	27				
	28				
	29				
	30				
	31				

Signature: _____

Date : _____

Vérification: _____

Date : _____

REGISTRE DES ACTIONS CORRECTIVES

Documenter les déviations/problèmes liés aux soins aux animaux et au PSA et les mesures correctives prises dans ce registre. Il peut s'agir, par exemple, de trouver et de traiter un oiseau malade, de trouver et de réparer un équipement brisé dans l'installation de ponte, de s'occuper d'une conduite d'eau brisée, d'une litière mouillée, humide ou poussiéreuse, d'un taux de mortalité élevé, d'un taux d'ammoniac élevé, d'aliments moisissus ou contaminés, ou de changements anormaux dans la consommation d'aliments ou d'eau du troupeau, etc.

Date identification du problème	Responsable	Description du problème	Action prise et résultats	Date correction du problème	Commentaires

Date identification du problème	Responsable	Description du problème	Action prise et résultats	Date correction du problème	Commentaires

CERTIFICAT ATTESTANT DE L'HISTORIQUE DU TROUPEAU DE POULETTES

Nom de l'éleveur de poulettes _____ Nombre de poulettes _____

Système de logement pour l'installation d'élevage _____

(Ex. : cages conventionnelles, liberté/libre parcours sur parquet,
liberté/libre parcours en volière

Producteur d'œufs _____ Date de livraison _____

* À compléter par le fournisseur de poulettes *

Je, soussigné, fournisseur de poulettes (poules pondeuses), certifie par la présente que je participe au Programme de salubrité des aliments à la ferme fondé sur l'HACCP et intitulé Propreté d'abord – Propreté toujours^{MC} (poulettes) des Producteurs d'œufs du Canada, en collaboration avec le producteur d'œufs. Les poulettes couvertes par ce certificat ont été élevées conformément au Programme de dépistage de la *Salmonelle* de l'office provincial.

Nous ne fournissons pas sciemment de poulettes qui sont ou qui ont été contaminées par la bactérie de *Salmonelle enteritidis* (SE) ou des résidus de produits pharmaceutiques. Au meilleur de notre connaissance, ces poussins/poulettes ont été élevé(e)s dans un environnement libre de SE et nous confirmons qu'aucun antibiotique de catégorie I n'a été administré.

Un test de dépistage de SE a été effectué aux dates indiquées dans la lettre annexée.

Statut Propreté d'abord-Propreté toujours

Date du dernier audit _____

Note _____

Historique du troupeau

Couvoir _____ Date d'éclosion _____
(aaaa-mm-jj)

Couvoir _____ Date d'éclosion _____
(aaaa-mm-jj)

Veillez cocher l'une des cases ci-dessous concernant l'énoncé suivant : *Les poussins pour ce troupeau ont été achetés auprès d'un couvoir accrédité dans le cadre du programme de bien-être animal de la Fédération canadienne des couvoirs, ou un programme américain équivalent (dossiers / lettre d'assurance fournis sur demande).*

- Oui
 Non

Dossier de vaccination

Date	_____	Vaccin	_____
Date	_____	Vaccin	_____
Date	_____	Vaccin	_____
Date	_____	Vaccin	_____
Date	_____	Vaccin	_____
Date	_____	Vaccin	_____
Date	_____	Vaccin	_____

Traitement du bec

Méthode utilisée (infrarouge ou lame chaude) : _____

Date du traitement : _____

Âge au traitement : _____

Lieu où le processus a été effectué (couvoir ou à la ferme) : _____

Je confirme que les énoncés suivants sont véridiques (dossiers / lettre d'assurance fournis sur demande) :

- Le traitement ou le rognage du bec a été effectué avant l'âge de 10 jours par des gens compétents qui ont appliqué les méthodes approuvées de l'industrie (infrarouge ou lame chaude) de sorte à minimiser l'inconfort des oiseaux et à l'aide d'équipement bien entretenu.
- Durant le processus, la coupe ne doit pas dépasser plus du tiers du bec supérieur en mesurant de la pointe du bec jusqu'aux narines.
- Si le rognage du bec a été effectué, le producteur ou un représentant désigné compétent était présent tout au cours du processus.
- Le traitement du bec ne doit pas être effectué sur des oiseaux plus vieux que 10 jours à moins que cela ne soit considéré nécessaire pour des raisons urgentes de bien-être, une fois que toutes les autres mesures de contrôle de cannibalisme ont été épuisées. Si le traitement du bec a eu lieu après l'âge de 10 jours à l'installation d'élevage de poulettes, il a été effectué en consultation et sous surveillance vétérinaire.

Oui

Non

Si les poulettes ont été élevées dans un système en liberté/libre parcours, veuillez cocher l'une des cases suivantes concernant l'énoncé suivant : Le troupeau avait accès à des perchoirs.

Oui

Non

Je confirme que les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement des poulettes et pondeuses ont été respectées par tous les membres du personnel responsables de manipuler, capturer et de charger les poulettes durant leur retrait de l'installation d'élevage de poulettes.

Signature _____

Fournisseur de poulettes/Propriétaire/Éleveur

N° du contingent de poulettes EP-_____

* Ce certificat doit être remis au producteur d'œufs lorsque les poulettes sont transférées au poulailler de ponte.



Politique sur le traitement du bec

À l'entreprise _____ [nom de la ferme], nous achetons des poulettes dont le bec a été traité par infrarouge suivant leur naissance au couvoir. Une lettre d'attestation du couvoir appuie notre Politique.

Producteur/gestionnaire

Signature du producteur/gestionnaire

Date

CONTACTS EN CAS D'URGENCE

Nom et adresse de la ferme : _____

APPELS D'URGENCE	
Services d'urgence	911
Info-santé	811
Vétérinaire	
Électricien	
Plombier	
Fournisseur de gaz ou propane	
Meunerie	
Génératrice	
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Représentant FPOQ	

PERSONNES-RESSOURCES (en ordre de priorité)	
1.	Maison : Cell. : Autre :
2.	Maison : Cell. : Autre :
3.	Maison : Cell. : Autre :
4.	Maison : Cell. : Autre :
5.	Maison : Cell. : Autre :
6.	Maison : Cell. : Autre :
7.	Maison : Cell. : Autre :

PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE

Nom et adresse de la ferme : _____

PERSONNES-RESSOURCES EN CAS D'URGENCE (en ordre de priorité)	
1.	Maison : Cell. : Autre :
2.	Maison : Cell. : Autre :
3.	Maison : Cell. : Autre :

PERSONNE-RESSOURCE	NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE
SERVICES D'URGENCE	911
INFO-SANTÉ	811
VÉTÉRINAIRE	
ÉLECTRICIEN	
PLOMBIER	
FOURNISSEUR DE GAZ OU DE PROPANE	
MEUNERIE	
GÉNÉRATRICE	
REPRÉSENTANTS FPOQ	

TYPE D'URGENCE :
PANNE ÉLECTRIQUE

MESURES :

- Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise
 - Communiquer avec le fournisseur d'électricité
 - Démarrer le générateur de secours
- Si le générateur de secours est portatif :
- Installer le générateur de secours
 - Démarrer le générateur de secours et s'assurer régulièrement de son bon fonctionnement
- Si le générateur de secours est fixe :
- S'assurer régulièrement du bon fonctionnement du générateur de secours
 - Vérifier que la distribution de la moulée est bien fonctionnelle
 - Vérifier que les oiseaux ont de l'eau

TYPE D'URGENCE :
DÉPEUPLEMENT À LA FERME DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

MESURES :

- Aviser votre représentant de la Fédération
- La Fédération accompagnera le producteur pour identifier les ressources disponibles pour effectuer un dépeuplement à la ferme

TYPE D'URGENCE :
PANNE ÉLECTRIQUE ET GÉNÉRATEUR DE SECOURS NON FONCTIONNEL

MESURES :

- Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise
- Ouvrir manuellement les prises d'air au maximum
- Ouvrir tous les accès pour laisser entrer le plus d'air possible
- S'assurer que les oiseaux ont de la moulée et de l'eau
- Réparer le générateur de secours ou en louer un

TYPE D'URGENCE :
INCENDIE

MESURES :

- Rester calme
- Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise
- Éloigner toutes les personnes en danger et aviser de la situation les gens sur place
- Aviser le service de sécurité incendie en composant le numéro d'urgence 9-1-1
- Tenter de circonscrire l'incendie à l'aide d'un extincteur portatif, sans mettre votre sécurité à risque
- Fermer les portes derrière vous
- Évacuer le bâtiment par la sortie la plus proche
- S'éloigner du bâtiment et se rendre à un point de rassemblement

TYPE D'URGENCE :

EAU – ARRIVÉE INTERROMPUE OU CONTAMINATION

MESURES :

- Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise
- Communiquer avec le fournisseur d'eau local
- Trouver un système alternatif d'approvisionnement en eau le plus rapidement possible

TYPE D'URGENCE :

ALIMENTATION – ARRIVÉE INTERROMPUE

MESURES :

- Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise
- Mettre de la moulée dans les auges devant les poudeuses et s'assurer que les oiseaux ne manquent pas de nourriture
- Trouver la source du problème et réparer

TYPE D'URGENCE :

MÉDICALE

MESURES :

- Rester calme
- Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise
- Aviser le service de sécurité médicale en composant le numéro d'urgence 9-1-1
- Décrire la situation au répondant et suivre ses indications
- Attendre les secours

➔ **Façon de valider le plan :** Lecture du plan avec les employés

➔ **Date de révision du plan :** _____

➔ **Signature de la personne responsable de la révision du plan :** _____

FORMULAIRE D'INSPECTION MENSUELLE

Nom et adresse de la ferme : _____

Mois (aaaa-mm-jj) _____

Inspection	Initiale	Résultat
Système d'alimentation électrique de secours		
Alarmes (courant et température)		
S'il y a lieu, tous les autres dispositifs de sécurité*		
Niveau d'ammoniac au niveau des oiseaux		

*autres détecteurs ou systèmes de surveillance conçus pour aviser en cas de pannes des systèmes électriques qui pourraient affecter le bien-être des oiseaux.

Nom : _____ Signature : _____
 _____ Date : _____

Inspection	Initiale	Résultat
Système d'alimentation électrique de secours		
Alarmes (courant et température)		
S'il y a lieu, tous les autres dispositifs de sécurité*		
Niveau d'ammoniac au niveau des oiseaux		

*autres détecteurs ou systèmes de surveillance conçus pour aviser en cas de pannes des systèmes électriques qui pourraient affecter le bien-être des oiseaux.

Nom : _____ Signature : _____
 _____ Date : _____

Inspection	Initiale	Résultat
Système d'alimentation électrique de secours		
Alarmes (courant et température)		
S'il y a lieu, tous les autres dispositifs de sécurité*		
Niveau d'ammoniac au niveau des oiseaux		

*autres détecteurs ou systèmes de surveillance conçus pour aviser en cas de pannes des systèmes électriques qui pourraient affecter le bien-être des oiseaux.

Nom : _____ Signature : _____
 _____ Date : _____

POLITIQUE SUR LA MANIPULATION DES OISEAUX- DOSSIER SUR L'ÉQUIPE DE CAPTURE

Les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement s'appliquent lorsque les poulettes sont capturées et chargées, reçues et déchargées à l'installation de ponte et lorsque les poules en fin de ponte sont capturées et chargées. Ce dossier reconnaît que le superviseur de l'équipe de capture et les membres de celle-ci ont été formés et comprennent les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement et que tout au cours du processus, ils traiteront les oiseaux conformément à celles-ci.

Le superviseur de l'équipe de capture fournira une liste des noms de tous les membres de l'équipe et signera cette liste au nom de l'équipe. Le superviseur doit également signer la liste chaque fois que les oiseaux sont capturés à la ferme.

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Membre de l'équipe de capture : _____

Tous les membres de l'équipe de capture ont reçu une formation en lien aux Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement. Le superviseur de l'équipe de capture signera en leur nom à cette fin et confirmera qu'ils ont respecté les Lignes directrices.

Nom du superviseur de l'équipe

Signature

Date de capture

Nom du producteur/
Personne désignée

Signature

Date

LIGNES DIRECTRICES SUR LA MANIPULATION, LA CAPTURE ET LE CHARGEMENT

Toutes les parties impliquées dans le processus de capture et de transport ont la responsabilité et l'obligation d'assurer que la capture, le chargement et la retenue à la ferme sont effectués de sorte à minimiser le stress et les blessures. Le producteur est responsable de surveiller les soins aux animaux à la ferme et de coordonner le processus avec les préposés à la capture, les transporteurs et les transformateurs pour que les soins aux animaux soient maintenus tout au cours du processus et lorsque les oiseaux quittent la ferme.

Les *Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement* s'appliquent lorsque les poulettes sont capturées et chargées, reçues et déchargées à l'installation de ponte et lorsque les poules en fin de ponte sont capturées et chargées. Les employés de la ferme qui travaillent dans l'unité de production ainsi que les membres des équipes de capture doivent être formés et bien comprendre les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement.

RESPONSABILITÉS DU PRODUCTEUR OU DE SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ COMPÉTENT :

1. Planifier à l'avance les processus de capture et de chargement pour minimiser la manipulation des oiseaux, la durée de la capture et du chargement et s'assurer que les camions peuvent partir rapidement après le chargement. Cela peut être fait en coordination avec les équipes de capture, les transporteurs et (ou) les transformateurs.
 - a. La planification préalable au transport doit prendre en considération le type de système de logement, le nombre d'oiseaux qui seront expédiés et le nombre de conteneurs qui seront nécessaires pour s'assurer que les densités de chargement maximales ne soient pas dépassées.
 - b. Déterminer le nombre d'oiseaux par conteneur avant le chargement, en tenant compte de l'espace au sol, de la taille et du poids des oiseaux, des conditions environnementales et de la durée du transport.
 - c. Le retrait d'aliments avant le transport doit être géré de manière à réduire au minimum le temps pendant lequel les oiseaux sont privés d'aliments. La capture et le transport doivent être planifiés de manière à ce que la durée maximale de privation de nourriture et d'eau prévue dans le *Règlement sur la santé des animaux*: Partie XII : Transport des animaux ne soit pas dépassée.
2. Fournir aux oiseaux un accès à l'eau jusqu'au début de la capture.
3. En préparation du transport, évaluer la santé et l'état du troupeau. Les oiseaux jugés inaptes au transport doivent être euthanasiés, séparés ou transportés avec des dispositions spéciales uniquement si des soins et des traitements vétérinaires sont nécessaires. Il est recommandé que le producteur (ou son représentant) et le superviseur de l'équipe de capture parcourent le poulailler et observent l'état du troupeau avant la capture.
4. Veiller à ce que les oiseaux visiblement malades, blessés ou mouillés, ou les oiseaux jugés inaptes au transport ne soient pas chargés. S'assurer que les oiseaux non chargés pour le transport sont soignés conformément au Programme de soins des animaux.

5. S'assurer que le personnel de l'exploitation et le personnel contractuel participant à la capture soient compétents pour manipuler les oiseaux et qu'ils ne les manipulent pas de manière à les blesser ou à les faire souffrir.
6. Surveiller l'équipe ou les équipes et être facilement disponible (en personne) tout au long du processus de capture et de chargement pour s'assurer que les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement soient respectées.
7. Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.
8. Inspecter les conteneurs et l'équipement pour s'assurer qu'ils soient en bon état et qu'ils réduisent au minimum le stress et les blessures.
9. Surveiller le chargement et le transport des oiseaux jusqu'à ce que le camion ait quitté la ferme.
10. Gérer le fonctionnement des installations de ponte (ventilation, éclairage, etc.) pendant la capture et prendre des mesures pour éviter que les oiseaux aient trop chaud ou trop froid. Réduire l'intensité lumineuse pendant la capture pour que les oiseaux restent calmes.
11. Veiller à ce que les attrapeurs aient un accès facile à chaque cage (par exemple, équipement fourni pour permettre un accès facile aux étages supérieurs).
12. Confirmer que les responsabilités du transporteur à la ferme sont respectées.
13. Ils ont recommandé d'avoir une lettre d'assurance du transformateur, de la compagnie de capture et (ou) de transport à l'effet que le superviseur de la capture a été formé et que l'équipe de capture a reçu une formation adéquate sur les méthodes de capture et de chargement sans cruauté des poulettes et (ou) des poules en fin de ponte

RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE DE CAPTURE :

1. Attraper les oiseaux de manière à ce qu'ils ne s'entassent pas ou ne s'empilent pas dans les coins, ce qui pourrait entraîner leur suffocation. Réduire au minimum les bruits forts et soudains et les autres perturbations alarmantes pour les oiseaux.
2. Le personnel chargé de la capture est compétent pour manipuler les oiseaux et ne les manipule pas d'une manière qui les blesse ou les fait souffrir. Les Lignes directrices relatives à la manipulation, à la capture et au chargement doivent être respectées. Les équipes doivent être supervisées par un personnel d'expérience.
3. Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.
4. Manipuler les oiseaux de manière à minimiser les fractures ou les blessures. Les oiseaux ne doivent pas être portés par les ailes, ni par la tête, le cou ou la queue.
 - a. Vérifier les conteneurs et l'équipement au fur et à mesure que les oiseaux sont chargés pour s'assurer qu'ils sont en bon état afin de minimiser le stress et les blessures.

- b. Placer les oiseaux dans les conteneurs de transport avec douceur, et d'une manière qui leur permet de retrouver rapidement une position verticale.
- c. Attraper les oiseaux dans une lumière la plus faible possible sans nuire à la sécurité des travailleurs, ou utiliser des lumières bleues, qui calmeront les oiseaux tout en offrant une meilleure visibilité aux attrapeurs.
- d. Manipuler, déplacer, positionner solidement sur le véhicule et décharger les conteneurs contenant des oiseaux de manière à minimiser le stress et (ou) les blessures aux oiseaux.
- e. Réduire au minimum la durée pendant laquelle les oiseaux sont maintenus en position inversée.
- f. Charger les oiseaux dans les conteneurs de manière à ce qu'ils puissent tous reposer sur le sol en même temps lorsqu'ils sont répartis uniformément.
- g. Inspecter visuellement les conteneurs pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.

RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR :

1. Confirmer que les conteneurs et l'équipement soient en bon état afin de minimiser le stress et les blessures causés aux oiseaux.
2. Les oiseaux doivent être chargés dans des conteneurs et des véhicules propres et bien entretenus. Les portes des conteneurs doivent être bien fermées de sorte que les oiseaux ne puissent s'évader durant le chargement ou le transport.
3. La taille des ouvertures telles les portes des conteneurs, les portes des cages et les panneaux installés sur les camions doit être suffisante pour permettre le passage facile des poules et éviter les fractures et autres blessures.
4. Manipuler, déplacer et fixer en sécurité dans le véhicule, et décharger les conteneurs d'oiseaux de façon à minimiser le stress et (ou) les blessures aux oiseaux.
5. Les conteneurs ne doivent pas être échappés ou inclinés afin d'éviter que les oiseaux soient empilés sur les côtés.
6. S'il y a lieu, inspecter visuellement les conteneurs pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.
7. Lorsqu'il faut faire preuve de prudence, l'évaluation et les décisions communes doivent être faites et prises par le producteur, l'équipe de capture, le transporteur et l'usine de transformation.
8. Les chauffeurs des véhicules de transport doivent connaître les conditions climatiques et apporter les ajustements nécessaires pour assurer le confort thermique des oiseaux.
9. Conformément au Règlement sur la santé des animaux – Partie XII, la capture et le transport doivent être planifiés de sorte que les intervalles maximums de temps que la volaille peut être sans aliments et eau ne soient pas dépassés.

PLAN D'EUTHANASIE

QUI EST AUTORISÉ À EFFECTUER L'EUTHANASIE

Veuillez consulter le registre de formation pour obtenir la liste du personnel autorisé.

MÉTHODES ET PROCÉDURE D'EUTHANASIE

Méthode principale : _____

Méthode secondaire : _____

→ (La méthode d'euthanasie de rechange est différente de la méthode principale et doit être facilement disponible chaque fois que des oiseaux sont euthanasiés, au cas où la méthode principale échouerait)

Procédure (ces étapes doivent être suivies dans le cadre du processus d'euthanasie)

- Les oiseaux sont inspectés pour confirmer l'insensibilité immédiatement après l'application de la méthode d'euthanasie.
- Si des signes de sensibilité sont observés, une deuxième application d'une méthode acceptable est administrée immédiatement).
- La mort est confirmée avant de quitter les oiseaux et d'éliminer les carcasses.

COMMENT IDENTIFIER LES OISEAUX QUI DOIVENT ÊTRE EUTHANASIÉS

Décrire comment il est déterminé qu'un oiseau doit être euthanasié (arbre décisionnel ou soutien au personnel responsable d'identifier les oiseaux à euthanasier)

→ (Des exemples d'aide aux décisions en matière d'euthanasie se trouvent ci-dessous)

Exemple d'un guide décisionnel en matière d'euthanasie

Source: Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses

Vos réponses à ces questions peuvent vous aider à prendre une bonne décision :

- Est-ce que l'oiseau semble être en détresse ?
- Quelle est la cause de la douleur ou de la détresse ? Peut-on traiter la cause ?
- Est-ce que l'oiseau semble intéressé à boire et manger ?
- Est-ce que l'oiseau peut accéder à la nourriture et à l'eau ?
- Est-ce que l'oiseau répond positivement au traitement ou son état s'aggrave ?
- Est-ce qu'un rétablissement est probable dans un délai acceptable ?
- Est-ce que l'oiseau pose un risque pour les autres oiseaux (ex. : transmission d'une maladie) ?

Ces signes de douleur ou de détresse peuvent vous guider dans votre décision :

- Faible, non alerte

- Posture voûtée, tête rentrée, souvent les yeux fermés
- Plumes ébouriffées ou sales sans rapport avec l'état de la litière
- Incapable de se lever ou de marcher à cause d'une blessure ou anomalie physique
- Faible, non alerte
- Posture voûtée, tête rentrée, souvent les yeux fermés
- Plumes ébouriffées ou sales sans rapport avec l'état de la litière
- Incapable de se lever ou de marcher à cause d'une blessure ou anomalie physique

PROTOCOLE POUR ASSURER QUE L'EUTHANASIE EST EFFECTUÉE DE FAÇON OPPORTUNE

Décrivez le protocole qui garantit que tout oiseau nécessitant une euthanasie est euthanasié en temps opportun, au maximum dans les 24 heures. Tenez compte de la disponibilité du personnel formé, des quarts de travail, des horaires d'inspection et (ou) de surveillance, etc. Par exemple, au moins une personne qui est formée/compétente pour identifier les oiseaux à euthanasier parcourt l'installation de ponte tous les matins pour identifier s'il y a des oiseaux qui ont besoin d'être euthanasiés. Les oiseaux identifiés sont retirés délicatement du système de logement et euthanasiés immédiatement par cette personne formée et autorisée à pratiquer l'euthanasie.

Plan préparé par : _____

Date d'élaboration : _____

Date de modification : _____

(Le personnel à la ferme qui est responsable d'identifier les oiseaux à euthanasier ou qui effectue l'euthanasie doit connaître le plan et rester au fait de toutes modifications)

Nom et adresse de la ferme : _____

DOCUMENTATION DES EUTHANASIES

DATE	NOMBRE	QUI	MÉTHODE	RAISON DE L'EUTHANASIE

Signature du responsable : _____

FORMATION DES EMPLOYÉS

Nom et adresse de la
ferme :

Ce document certifie que chaque employé de cette ferme, qui manipule et/ou euthanasie des oiseaux, a suivi la formation à la ferme offerte par la Fédération des producteurs d'œufs du Québec. Cette formation a été faite en vertu des *Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement*. Elle comprend :

- Visionnement d'une vidéo sur l'inspection routinière, la manipulation et l'euthanasie des oiseaux
- Lecture des fiches techniques sur les éléments à évaluer lors de l'inspection routinière et sur la méthode d'euthanasie
- Démonstration des compétences en matière d'euthanasie

Nom et signature de l'employé	Date de la formation	Matière couverte (1- euthanasie 2-inspection routinière)	Nom et signature du formateur :
Nom : Signature :			Nom : Signature :
Nom : Signature :			Nom : Signature :
Nom : Signature :			Nom : Signature :
Nom : Signature :			Nom : Signature :
Nom : Signature :			Nom : Signature :
Nom :			Nom :

Nom et signature de l'employé	Date de la formation	Matière couverte (1- euthanasie 2-inspection routinière)	Nom et signature du formateur :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :
Nom :			Nom :
Signature :			Signature :

RAPPORT DE DÉPEUPLEMENT À LA FERME

Nom de la ferme :			
No de quota	QC-	No de poulailler	
Date du dépeuplement			
Heure de début		Heure de fin	
Méthode utilisée			
Fournisseur de service			
Nombre de poules euthanasiées			